

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 209/2025

A LA SOCIETE MICO CONGO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/2024/DTFM/CGPMP/MT/LBA, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent septante-six mille cinq cent quatre-vingt-trois (USD 876 583) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille cent trente-six, huit centimes (USD 6 136,08), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement